

Dans les négociations en matière de règlements, le Canada cherche à améliorer les règles de discipline concernant l'utilisation de mesures antidumping et compensatoires pour limiter la portée des subventions internes ayant un effet de distorsion sur le commerce. Il soutient également les mesures de discipline liées aux subventions octroyées dans le secteur de la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche; les règles doivent être efficaces, claires et flexibles.

Le Cycle de Doha en est au stade où les membres tentent de conclure un accord sur les modalités (règles détaillées et engagement) dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés agricole et non agricole. Des progrès sur des questions importantes ont été réalisés à la conférence ministérielle de décembre 2005, à Hong Kong, ainsi qu'à celle de Genève, en juillet 2008. Bien que les discussions ministérielles n'aient pas abouti, des progrès significatifs ont été obtenus en ce qui a trait aux produits agricoles et industriels. La conférence « d'annonce d'intentions » s'est avérée un exercice très constructif, entraînant des résultats encourageants.

Les membres de l'OMC œuvrent à tirer profit des progrès obtenus en 2008 pour faire avancer les négociations. Le Canada demeure fortement engagé dans la collaboration avec les autres membres en vue d'obtenir des résultats concluants aux négociations de Doha; négociations qui apporteraient des avantages économiques au Canada.

[Table des matières](#) | [Précédent](#) | [Prochaine](#)